

**ACADEMIE DE RENNES**

**COLLEGE DU QUERPON  
RUE DE CAMPEL  
35 VAL D'ANAST**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 01

Date de convocation : 29/09/2022

Présidence de : M. THUILLIER

Secrétariat : M<sup>me</sup> EVENOU

Quorum : 11

Nombre des présents : 17 votants

Nombre d'absents excusés : 2

<b>SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES</b>	<b>Décision Vote</b>	<b>page</b>	<b>Numéro d'acte</b>	<b>Pièces jointes désignation</b>	<b>N°</b>
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>					
1. Désignation du secrétaire de séance	Non soumis au vote.	3			
2. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 3 juillet 2023	Adopté	3			
<b>AFFAIRE ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :</b>					
1. Tarifs de restauration, remises d'ordre*	Adopté	3			
2. Répartition des fonds sociaux*	Adopté	4			
3. Attribution des fonds sociaux	Adopté	4			
4. Répartition crédits globalisés*	Adopté	4			
5. Budget séjour*	Adopté	5			
6. Autorisation d'embauche des AED*	Adopté	6			
7. Répartition des logements de fonction*	Adopté	6			
8. Vote électronique (à partir de 2024)*	Adopté	6			
9. Information travaux de réhabilitation	Non soumis au vote	7			
<b>PEDAGOGIE ET VIE SCOLAIRE</b>					
1. RAAP 2022-2023*	Adopté	7			
2. Convention Cordées de la Réussite*	Adopté	7			
3. Convention de stage en entreprise*	Adopté	8			

**Signatures**

Le Président  
M. THUILLIER Marc



La Secrétaire  
Mme EVENOU Camille



## PRESENCE AU CONSEIL

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	THULLIER Marc	X						
	Adjoint-gestionnaire	GUENNEC Charlyne	X						
	CPE	BERTHIER Thierry	X						
<i>A titre consultatif</i>	Agent comptable	SERGIENKO Franck				PALLIER Sophie	X		
Elus locaux	Département	MORAZIN Roger			X	MAINGUET-GRALL Anne			
	Département	MOTEL Michèle				PICHOT Franck			
	Conseiller municipal	CHAUVIN Arnaud				LEBRETON Catherine			
	Conseiller Com com	TROCHET Jean-Yves	X			BRANTONNE Isabelle			
<b>Total</b>			4				(1)		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LE POL Thomas				NIGON Emmanuel			
		HUIBAN Christelle	X			DALIGAULT Etienne			
		DELUSIER Alex				VLIEGHE Delphine	X		
		GERBAT Alexandra				ANGER Sylvie			
		OUEDRAOGO Mathilde	X			MILLET Anne-Sophie			
		HENAFF Brice				GAUTIER Jérôme	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	EVENOU Camille	X			GAUTHEROT Angélique			
		PREMEL Marie				BOEFFARD Patrice	X		
<b>Total</b>			3				3		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	GOUJON Christophe	X			MATHIAS-PERONNO Morgan	X		
		JOLY Virginie	X			ROUE PLEMEVAUX Tiphaine			X
		OBERTO Solenne	X			NICOLON Lucie			
		PABOEUF-PAUMIER Tiphaine							
		LOISEAU Delphine	X						
		BARTEAU Nathalie							
	Elèves	TANGUY Sasha	X			LE GONIDEC Mathyas			
		CHESNE-HUITRIC Gaspar				BAILLY LUBOWIECKI Amélia	X		
<b>Total</b>			5				2		
<b>Total</b>			12				5		



18h03\_ Le quorum est atteint, début du Conseil d'Administration (17 présents, 16 votants).

18h06\_ Arrivée d'une représentante des parents d'élèves (17 votants).

C'est au tour du collègue ATOSS d'assurer le secrétariat de séance, Madame Evenou est désignée.

## RUBRIQUE I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 2. Approbation du compte rendu du CA du 3 juillet 2023

POINT .2	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 3 JUILLET 2023			
VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	<u>VOTANTS</u>	17	<u>QUORUM</u>	11
	<i>POUR</i>	17	<i>CONTRE</i>	0
			<i>ABSTENTIONS</i>	0

## RUBRIQUE II AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

### 2. 1. Tarifs de restauration, remises d'ordre

Madame Guennec, adjointe gestionnaire, annonce une augmentation de 4% du tarif de restauration pour les élèves demi-pensionnaires et externes, comme recommandé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Augmentation des tarifs de restauration imposée par le CD35 pour les personnels (3,41€ pour les indices < 465 ; 4,52€ pour les indices > 465), pas de changement du tarif de restauration pour les visiteurs.

Concernant les autres tarifs, pas de changement, sauf pour les manuels et les livres perdus ou abîmés, tarif selon le coût du remplacement.

Carnet de liaison : 2,50€, carte de self : 5,00€, photocopie noir et blanc : 0,05€, photocopie couleur : 0,10€.

POINT 2.1	Approbation des tarifs de restauration, remises d'ordre			
VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	<u>VOTANTS</u>	17	<u>QUORUM</u>	11
	<i>POUR</i>	16	<i>CONTRE</i>	1
			<i>ABSTENTIONS</i>	0



## 2. 2. Répartition des fonds sociaux

1200€ doivent être affectés aux fonds sociaux.

Un professeur élu demande si le montant est le même que l'année précédente.

Madame Pallier, fondée de pouvoir, répond que le montant est dans le même ordre d'idée.

Le Principal rappelle que les fonds sociaux peuvent aider aussi bien des familles pour le règlement de la cantine ou des frais pour les séjours par exemple comme c'était le cas cette année.

L'adjoite gestionnaire explique qu'il existe deux fléchage pour les fonds sociaux : le fonds sociale cantine, qui ne permet d'aider les famille exclusivement pour le paiement de la demi-pension ; et le fonds social collégien qui permet d'aider les familles à la fois pour la demi-pension, les séjours, des fournitures scolaires, des vêtements...

Elle rappelle également que si une famille se trouve dans une situation urgente, le dossier n'est pas forcément nécessaire et des achats peuvent être effectués par le collègue.

Proposition d'attribuer les 1200€ au fonds social collégien.

POINT 2.2		Approbation de la répartition des fonds sociaux			
VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		<u>VOTANTS</u>	17	<u>QUORUM</u>	11
<i>POUR</i>	17	<i>CONTRE</i>	0	<i>ABSTENTIONS</i>	0

## 2.3 Critères Attribution des fonds sociaux

Les mêmes critères que l'année précédente sont proposés, ils sont projetés au tableau.

A la suite d'une question posée par un élu des collectivités, l'adjoite gestionnaire explique que le coefficient familial dont il est question n'est pas celui de la CAF mais qu'il s'agit d'un calcul propre à l'établissement en fonction des renseignements donnés par la famille.

Madame Pallier ajoute que ces critères sont établis en collaboration avec des assistants sociaux.

Pas de vote, présentation pour information au Conseil d'Administration.

## 2.4 Répartition des crédits globalisés

Exercice 2023, 740€ affectés sur la ligne carnets de liaison.

POINT 2.4		Approbation de la répartition des crédits globalisés			
VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		<u>VOTANTS</u>	17	<u>QUORUM</u>	11
<i>POUR</i>	17	<i>CONTRE</i>	0	<i>ABSTENTIONS</i>	0



## 2.5 Budget Séjour

Séjour à Londres : en mars 2024, 3 jours, immersion en famille, découverte de Londres  
Montant maximum par famille : 413,00€ (coût du séjour), avec différentes subventions, objectifs de baisser le coût par famille à 380,00€.

Un élu des collectivités demande quels seront les moyens de transport utilisés ? Bus et bateau.

Madame Pallier déclare qu'une demande sera faite au Conseil Départemental du 35 pour que le département prennent en charge 50% du coût du voyage pour les élèves boursiers.

Un élu des collectivités rappelle qu'il existe des aides par certaines municipalités, sur présentation de la facture.

Les élus parents de l'APE proposent de diffuser aux parents et au collège la liste des aides qu'ils ont répertoriées.

Un élu enseignant rappelle que l'aide accordée aux élèves boursiers ne peut concerner qu'un seul séjour dans toute la scolarité.

L'adjointe gestionnaire précise qu'un échéancier peut être mis en place pour les familles en ayant besoin.

Le Principal ajoute qu'il existe d'autres moyens pour faire baisser la facture, comité d'entreprises... Mais toujours après le séjour, avec la facture acquittée.

Une élue enseignante demande quand les familles dont les enfants sont partis à Crozon pourront être remboursées de la subvention rétroactive de la Région Bretagne.

L'adjointe gestionnaire indique que toutes les familles n'ont pas encore réglées le séjour, et qu'il faut attendre le bilan du séjour, que toutes les factures soient payées par le collège et validées par l'agence comptable avant de commencer le remboursement des familles.

Madame Pallier explique que c'est l'agence comptable qui procède au remboursement des familles. Une fois que la situation est propre, le bilan voté au CA et que tous les RIB sont transmis par les familles le remboursement peut aller très vite. En toute logique, les remboursements doivent avoir lieu avant la présentation du compte financier en avril.

Il n'y aura donc pas de facture pour les parents tant que le bilan et les montants des remboursements en sont pas validés.

Le Principal annonce que le budget pour le séjour à Crozon en début d'année 2024-2025 sera présenté au prochain conseil d'administration.

POINT 2.5		Approbation du budget pour le séjour à Londres			
VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	<u>VOTANTS</u>	17	<u>QUORUM</u>	11	
	<b>POUR</b>	17	<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTIONS</b>



## 2.6 Autorisation embauche AED

Contrats de droit public.

Le conseil d'administration doit valider l'embauche des AED.

### POINT 2.6

#### Approbation d'autorisation d'embauche de l'AED par chef d'établissement

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

VOTANTS

17

QUORUM

11

*POUR*

17

*CONTRE*

0

*ABSTENTIONS*

0

## 2.7 Attribution des logements de fonction

Logement 1 occupé par Madame Chaignon, agent d'accueil, par nécessité de service.

Logement 2 occupé par Monsieur Thuillier, Principal, par nécessité de service.

### POINT 2.7

#### Attribution des logements de fonction

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

VOTANTS

17

QUORUM

11

*POUR*

17

*CONTRE*

0

*ABSTENTIONS*

0

## 2.8 Vote Électronique représentant parents d'élèves

Le CA doit autoriser l'établissement à utiliser le vote électronique pour les élections de parents d'élèves l'an prochain.

Un élu enseignant demande quel logiciel sera utilisé.

Le Principal informe que le logiciel sera Pronote, actuellement en cours d'homologation par l'Education Nationale et qui sera prêt pour l'année prochaine.

Un élu enseignant demande s'il sera possible d'avoir recours à un vote hybride électronique/papier.

Le Principal répond que non, cela compliquerait grandement la tâche. Cependant des ordinateurs seront mis à disposition des familles qui le souhaitent, et des personnels du collège pourront leur apporter de l'aide si besoin.

Des élus représentants des parents informent qu'ils souhaitent mettre en place des ateliers de prise en main et d'utilisation de Pronote.

### POINT 2.8

#### Approbation d'autorisation de vote électronique représentant parents d'élèves

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

VOTANTS

17

QUORUM

11

*POUR*

17

*CONTRE*

0

*ABSTENTIONS*

0



## 2.9. Point information sur les travaux

Pour information, la phase 1 d'une durée de 12 mois est en cours, la cour est réduite de 60% avec l'installation des modulaires. Madame Viera, du service conduite d'opérations se déplace demain au collège pour échanger avec le Principal et l'agent de maintenance.

Un élu des collectivités informe que la salle communale est à disposition pour les futurs CA si besoin.

## RUBRIQUE III – PEDAGOGIES ET VIE SCOLAIRE

### 3.1. RAAP 2022-2023

Le Principal rappelle que le RAAP 2022-2023 est disponible sur le Cozy envoyé en amont du CA.

- Retour sur les effectifs du collège (en augmentation après un creux chez les 5ème).
- Création du dispositif ULIS avec 8 élèves pour la première année.
- TER
- Structure : 15 divisions
- Moyens : 36 enseignants, 1 CPE, 6 AED, 3 AESH, 2 personnels de direction, 2 personnels administratifs, 7 agents du département.
- Orientation : plus de 30% en voie professionnelle, plus que la moyenne départementale (23%), 1 seul élève en 3ème prépa-métiers (ce qui s'explique par la distance géographique avec le lycée Beaumont de Redon).
- Examens : bons résultats cette année 92%
- Suivi des élèves : bilan de la vie scolaire ; beaucoup d'élèves à profils particuliers, DPS, Cordées de la Réussite.
- Beaucoup d'actions éducatives réalisées au Querpon !

Actuellement, un enseignant en cours de recrutement en lettres modernes (difficulté du rectorat à recruter).

POINT 3.1		Approbation RAAP2022-2023			
VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		<u>VOTANTS</u>	17	<u>QUORUM</u>	11
	<b>POUR</b>	17	<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTIONS</b>
					0

### 3.2. Convention Cordées de la Réussite

Convention avec le Lycée Brocéliande de Guer.

Concerné une quinzaine d'élèves de 4ème et une dizaine d'élèves de 3ème du collège et les BTS gestion PME/PMI et cybersécurité du lycée Brocéliande.

Objectif : donner de l'ambition aux élèves.

Déplacements des collégiens au lycée et des lycéens au collège. Financement par les dotations obtenues par le lycée.

POINT 3.2		Approbation convention cordées de la réussite			
VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		<u>VOTANTS</u>	17	<u>QUORUM</u>	11
	<b>POUR</b>	17	<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTIONS</b>
					0



### 3.3. Convention de stage en entreprise

Convention tripartite entre le collège, l'entreprise et l'élève (représentant par ses responsables légaux).

POINT 3.3		Approbation Convention de stage en entreprise			
VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	<u>VOTANTS</u>	17		<u>QUORUM</u>	11
	<i>POUR</i>	17	<i>CONTRE</i>	0	<i>ABSTENTIONS</i>

Questions diverses :

- Une enseignante élue souhaite informer de la dangerosité du parking entre le collège et l'école Cousteau, beaucoup de flux alors qu'il était auparavant réservé aux personnels des établissements.

Un élu des collectivités affirme qu'il fera remonter l'information auprès de la mairie.

- Ce même représentant des collectivités territoriales fait remarquer qu'après très peu de temps d'utilisation du nouveau gymnase, les vestiaires sont déjà souillés.

Le Principal en informera les enseignants d'EPS afin qu'ils soient vigilants.